



Modernisation du système d'émission des certificats d'usagers (vignette) dès le printemps 2026

La Régie du Parc régional Massawippi, le Village de North Hatley et la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley procéderont à la modernisation de leurs installations de lavage d'embarcations et/ou d'accès à l'eau dès le printemps 2026.

Cette modernisation vise à permettre une interopérabilité entre les descentes de mise-à l'eau et les stations de lavage, permettant ainsi de mieux contrôler les accès au lac, réduire le temps d'attente aux stations et faciliter l'accès aux usagers tout en contribuant à une meilleure protection des plans d'eau de la MRC Memphrémagog.

Dans le cadre de cette modernisation, le système d'émission des certificats d'usager, communément appelé les vignettes, sera modernisé et **remplacé par des codes QR**. L'achat d'un accès annuel (certificat d'usager / vignette) se fera **entièrement en ligne**.

Puisque ce système est nouveau et en processus d'implantation, les détails sur le processus d'inscription précis vous seront fournis vers le mois d'avril 2026. Les hôtels de ville des municipalités riveraines (Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley et Sainte-Catherine-de-Hatley) seront en mesure de vous informer du processus à suivre en temps opportun et pourront vous fournir une assistance limitée.

Pour toute question, nous vous invitons à consulter la **Foire aux questions** ou à joindre la direction de la Régie du Parc Massawippi à l'adresse courriel suivante : dg.regiemassawippi@hotmail.com

Abelle L'Écuyer-Legault

Coordonnatrice des opérations

Plage Massawippi

Régie du Parc régional Massawippi

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand pourrons-nous faire l'achat de notre certificat d'utilisateur?

Dès que l'implantation du nouveau système sera complétée, la procédure à suivre sera transmise aux municipalités riveraines et publiée sur le site internet de la Régie du Parc régional Massawippi (www.lacmassawippi.ca). Nous prévoyons compléter le tout au printemps 2026.

Pourrons-nous acheter notre certificat d'utilisateur avant le début de la saison de la pêche? Nous projetons une ouverture de la plateforme pour l'achat des certificats d'utilisateur vers le début du mois d'avril 2026, soit avant l'ouverture de la saison de la pêche (25 avril 2026).

Dois-je quand même remplir le formulaire habituel pour obtenir un certificat d'utilisateur? Non, vous devrez désormais utiliser la plateforme qui sera mise en ligne pour l'acquisition et le paiement de votre certificat d'utilisateur.

Où pourrais-je avoir accès à la procédure à suivre, lorsqu'elle sera disponible? La procédure à suivre sera transmise aux municipalités riveraines et publiée sur le site internet de la Régie du Parc régional Massawippi (www.lacmassawippi.ca).

Je ne suis pas habile avec la technologie ou je n'ai pas accès à internet, comment puis-je procéder pour faire l'achat d'une vignette? Contacter votre municipalité pour connaître les options possibles. Ces derniers pourront vous offrir une assistance adaptée à vos besoins et compétences.

Vais-je obtenir une vignette autocollante pour mon embarcation? Non. Le code QR que vous recevrez lors de l'achat fera office de vignette. Il sera important d'en conserver une copie sur votre téléphone cellulaire ou d'en imprimer une copie à conserver sur vous. Ce code QR vous donnera notamment accès aux stations de lavage et pourrait faire l'objet de vérification par les patrouilleurs nautiques.

Je n'ai pas de cellulaire ou ne l'emporte pas avec moi sur l'eau, comment pourrais-je m'identifier sans la vignette auto-collante? Vous pourrez imprimer le code QR et le conserver dans un protecteur étanche comme un sac en plastique de type *ziploc*.

Ma municipalité complétait la paperasse pour l'achat de mon certificat d'utilisateur, il me suffisait de payer le coût du renouvellement, va-t-elle continuer à le faire? Non. Vous devrez désormais utiliser la plateforme qui sera mise en ligne pour l'acquisition et le paiement de votre certificat d'utilisateur.

Comment vais-je pouvoir payer mon certificat d'utilisateur? Le paiement se fera en ligne uniquement. Les détails seront fournis avec la procédure qui sera publiée au printemps 2026.

Puis-je payer mon certificat en argent comptant en me présentant à l'hôtel de ville ou une station de lavage? Non. Le paiement se fera en ligne uniquement.

Puis-je faire l'achat de mon certificat directement à mon hôtel de ville? Non, vous devrez désormais utiliser la plateforme qui sera mise en ligne pour l'acquisition et le paiement de votre certificat d'utilisateur.